

Formations ouvertes aux contrats de professionnalisation

Pour les formations qui se déroulent sur deux années universitaires, il s'agit d'une tarification par année universitaire.

Formations visées	Durée formation	Tarif année universitaire (€)
1ère et 2ème année de DUT Licences professionnelles Masters 1 et 2 professionnels	≤ 530 heures	5 300 € *
	> 530 heures	6 800 € *
Diplôme d'ingénieur	≤ ou >530 heures	7 000 € *

***Ce coût peut être intégralement pris en charge par un OPCA. Si ce n'est pas le cas, l'employeur peut imputer le coût restant à sa charge sur la participation à la formation professionnelle.**

Lorsque le contrat de professionnalisation est signé avec l'entreprise dans le mois qui suit le début de la formation alors le coût sera facturé intégralement.

Si le candidat bénéficie d'une validation partielle du diplôme (obtention partielle du diplôme en formation initiale, VAE ..) ou lorsque la signature du contrat de professionnalisation a lieu au-delà d'un mois après le début de la formation (à titre exceptionnel), le coût est calculé au prorata du nombre d'heures à effectuer.

Dans le cadre de la signature d'un contrat de professionnalisation, les conventions de FPC sont tripartites (entreprise, stagiaire de la FPC, Université de Poitiers agissant pour le compte d'un service commun ou d'une composante pédagogique).